Commune de PIGNANS

Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

Extrait du registre des Arrêtés du Maire
Du 21 juillet 2025

ARRÊTÉ N° 2025/273

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,
Vu le Code des Communes (partie réglementaire),
Vu le Code de la Route,
Considérant la demande en date du 18 juillet 2025 de Madame SUAREZ SUAREZ Bégonia tendant à obtenir l'autorisation d'utiliser le domaine communal en vue d'un emménagement chemin des Lilas,

ARRÊTE

Article 1 :
L'entreprise PIERSON agissant pour le compte du pétitionnaire est autorisée à stationner un camion sur la voie publique afin de procéder à un emménagement au n°122 chemin des Lilas, tel que présenté dans sa demande, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie.
Au vu de l'emprise du véhicule sur la chaussée, la chemin des Lilas pourra être ponctuellement fermé à la circulation. Cette restriction de circulation sera dûment indiquée et sécurisée.

Article 2 :
La présente permission de voirie est valable du mardi 26 août au jeudi 28 août 2025 .

Article 3 :
La signalisation réglementaire sera mise à disposition par la mairie puis mise en place, maintenue et retirée par le pétitionnaire ou son mandataire qui sera et demeurera seul responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces opérations.

Article 4 :
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon sis 5 rue Racine TOULON (83000) dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.
Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi via l'application informatique « Télé recours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 5 :
Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 21 juillet 2025.

Le Maire,
Fernand BRUN

MAIRIE DE PIGNANS (VAR)